

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
04/04/2025

Date d'affichage
14/04/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mil dix vingt cinq

*Le 09 avril à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ALEXANDRE Pierre, JOUAUX Laëtitia, BERTAUX Delphine, DURET François

ABSENTS : GUIBLIN Aline, ROCHELLE Stéphane,

POUVOIR : GORON Rémy, donne pouvoir à LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°05-04-2025 : Sollicitation Fonds de concours communautaire – Terrain Synthétique

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes a prévu, dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal avec les communes, la possibilité d'attribuer des fonds de concours d'investissement pour certaines opérations.

Parmi celles-ci figurent les équipements sportifs en compatibilité avec les projets du schéma décennal.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de la commune de porter la réalisation d'un terrain synthétique est notamment issu du schéma directeur des équipements sportifs réalisé par Couesnon Marches de Bretagne et qu'à ce titre le projet peut faire l'objet d'une demande de fonds de concours.

Monsieur le Maire précise que la demande de fonds de concours ne pourra excéder 250 000€, ne pourra excéder le reste à charge municipal et qu'il conviendra que ce reste à charge municipal minimal soit de 20% du montant total du projet.

Il est fait état des demandes de subvention déposées et est indiqué qu'à ce stade, seul le soutien du Département a fait l'objet d'une pré-attribution à hauteur de 311 012€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions)

Sollicite un fonds de concours intercommunal à hauteur de 250 000€ pour le financement du projet de terrain synthétique,

Précise que ce terrain accueillera prioritairement toutes les associations sportives du territoire de Couesnon Marches de Bretagne, ainsi que les actions sportives portées par Couesnon Marches de Bretagne.

Demande à monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Couesnon Marches de Bretagne

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

